

**A l'attention des Présidentes et Présidents
des Conseils départementaux de la région Paca et Corse,**

**A l'attention des directions générales adjointes à la solidarité et,
Aux directions des services Autonomie des départements de la région Paca et Corse**

Marseille, le 25 mars 2020

Mesdames, Messieurs,

Pour nous faire le relais des associations adhérentes de notre réseau, dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons actuellement, nous nous permettons de vous communiquer ces principales interrogations et sollicitations sur les champs personnes âgées/personnes en situation de handicap.

Coordination interinstitutionnelle

Existe-t-il une coordination entre le Conseil départemental et la DT ARS pour harmoniser les consignes et recommandations à destination des établissements et services (sur la gestion générale de la crise et notamment pour l'accès à l'approvisionnement des masques et matériels de protection) et pour faciliter les mutualisations et décloisonnements entre professionnels, au-delà de la structure dans laquelle ils travaillent ? Quelle organisation est prévue, par exemple, pour les foyers d'hébergement qui, du fait de la fermeture des ESAT (ou du moins la baisse d'activité très importante), accompagnent en journée les travailleurs d'ESAT ?

Coordination Conseil départemental et acteurs de terrain

Avez-vous mis en place ou prévu d'organiser des réunions téléphoniques régulières de coordination (cellule de crise départementale) avec les acteurs du secteur et les fédérations du secteur ?

Aspects relatifs aux financements et à la gestion des ressources humaines concernant les établissements et services relevant de la compétence exclusive ou conjointe du CD.

Pouvez-vous nous détailler les conditions de neutralisation sur la base budgétaire 2020 de la diminution d'activité liée à la gestion de la crise pour les établissements médico-sociaux relevant de votre compétence ? Les surcoûts éventuels (et notamment pour le recours à l'intérim, aux heures supplémentaires, etc.) pourront-ils être pris en charge, et à quelles conditions ? Eu égard au financement des SAAD, y aura-t-il maintien de la facturation du mois de février pour le maintien du financement pour le mois de mars, comme le propose déjà certains départements ?

Est-il prévu un report de la campagne budgétaire ainsi que de l'ensemble des échéances administratives ?

Quel est votre positionnement sur le recours au chômage partiel pour les professionnels des structures financées exclusivement ou conjointement par le CD notamment dans le cas où le redéploiement des équipes salariées ne serait pas possible ? Les SAAD pourront-ils également y recourir, pour les aides à domicile et le personnel administratif (et ce, notamment pour compenser les heures contractualisées qui ne sont pas effectuées à la demande des bénéficiaires) ? Avez-vous donné des consignes spécifiques pour prioriser l'accompagnement à domicile des personnes les plus fragiles ?

Prévoyez-vous de fixer un taux d'encadrement a minima au regard du nombre de personnes accueillies afin d'assurer un cadre sécurisé d'accompagnement ?

Concernant les aides APA/PCH

Les évaluations à domicile des assistantes de service social de l'APA et la PCH du département sont-elles suspendues ?

Une procédure d'urgence pour l'APA (notamment pour les personnes âgées sortant d'hospitalisation) et la PCH (notamment pour les nombreux retours à domicile) est-elle mise en place ? Si oui, quel est le mode opératoire pour prendre en charge la forte augmentation prévisible des demandes d'attribution de l'APA et de la PCH en urgence ?

Nous attirons votre attention sur la nécessité d'adapter les conditions d'ouverture ou de prolongation des droits ou de prestations aux personnes en situation de handicap, aux personnes en situation de pauvreté, notamment les bénéficiaires de minima et prestations sociales, et aux personnes âgées, pour éviter toute rupture de ces droits.

Enfin, afin de nous en faire le relais, et avoir les informations dans les meilleurs délais, nous souhaiterions pouvoir être mis en copie des consignes et directives départementales adressées par mails aux organismes gestionnaires (cf. contacts ci-dessous).

Dans cette période inédite, soyez assurés que notre Union répondra présente pour faciliter les échanges entre vous et les structures associatives.

Sachant pouvoir compter sur votre implication et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Jean Vincent PIQUEREZ,
Président

